

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Saint-Quentin
Palais de Justice
02100 SAINT-QUENTIN
Téléphone : 03.23.62.34.10.
Télécopie : 03.23.64.26.47.

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sté A.I.C. FINANCES
44 rue Jean Jaurès
02100 SAINT QUENTIN

Dépôt effectué par :

Sté EUROPE FIDUCIAIRE CONSEIL - E.F.C.
44 rue Jean Jaurès
02100 SAINT QUENTIN

Numéro RCS : Saint-Quentin B 388 405 425

<11010/1996B00128>

Dénomination sociale :

A.I.C. FINANCES - ACTIONS. INVESTISSEMENTS.
CONSEILS. FINANCES

Pièces déposées le 20/05/2008

Numéro : 26971

Décision du Président du 20/10/2007

- Libération par Mr Christian CANARD et Mme Isabel
LUQUE CANARD de leur souscription par des
versements en espèces.

Rapport du Commissaire aux comptes du 20/10/2007

relatif à l'exactitude de l'arrêté des comptes
- Annexé arrêté de compte courant concernant la
libération d'une partie du capital social

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10.5.2007 - 8 Taux de base- Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier du Tribunal,

A.I.C. FINANCES
Actions. Investissements. Conseils. Finances.

Société par actions simplifiée au capital de 1 400 000 euros

Siège social : 44 rue Jean-Jaurès

02100 SAINT-QUENTIN

388 405 425 RCS SAINT QUENTIN

DECISION DU PRESIDENT

DU 20 OCTOBRE 2007

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN - 02 - 02
DÉPÔT DU : 20 MAI 2008
RC : 388 405 425
RC : 96 B 128
DÉPÔT N° : 26971

L'an deux mil sept,

Le vingt Octobre,

A dix heures,

Au 42 avenue Franklin Roosevelt, 77210 AVON FONTAINEBLEAU,

Monsieur Christian CANARD, Président de la SAS "A.I.C. FINANCES - Actions. Investissements. Conseils. Finances." au capital social de 1 400 000 euros divisé en 6 559 570 actions, ayant son siège à SAINT QUENTIN (Aisne), 44 rue Jean Jaurès, prend acte de la libération d'une partie des actions souscrites lors de l'opération d'augmentation du capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Novembre 2001, constatée par Conseil d'Administration du 15 Décembre 2001.

Il rappelle en effet que, lors de ladite opération d'augmentation de capital d'un montant global de 5 559 570 F (soit 847 550,98 €), les souscriptions d'actions nouvelles n'ont été libérées que de 25 % et qu'il reste dû le solde, soit 4 169 678 F (soit 635 663,31 €).

Aux termes de cette opération :

- Monsieur Christian CANARD a souscrit à hauteur de 4 725 634 actions, libérées à hauteur de 25 %, soit 1 181 408 F. En conséquence, le solde de sa souscription à libérer est de 3 544 226 F, soit 540 313,77 €.
- Monsieur Ivan BRETILLOT a souscrit à hauteur de 277 980 actions, libérées à hauteur de 25 %, soit 69 495 F.
- La société "FINANCIERE G.P." a souscrit à hauteur de 555 956 actions, libérées à hauteur de 25 %, soit 138 989 F.

Aux termes d'un ordre de mouvement en date du 31 Janvier 2007, Monsieur Ivan BRETILLOT a cédé à Madame Isabel LUQUE CANARD l'ensemble de ses actions, soit un total de 327 980 actions, étant précisé qu'une partie de ces actions restait à libérer (277 980 actions à libérer du solde de l'augmentation de capital : soit un montant de 208 485 F ou 31 783,33 €)

Aux termes d'un ordre de mouvement en date du 2 Février 2007, la société "FINANCIERE G.P." a cédé à Madame Isabel LUQUE CANARD l'ensemble de ses actions, soit un total de 655 956 actions, étant précisé qu'une partie de ces actions restait à libérer (555 956 actions à libérer du solde de l'augmentation de capital : soit un montant de 416 967 F ou 63 566,21 €)

En conséquence, le solde de la souscription de Madame Isabel LUQUE CANARD à libérer est de 95 349,54 €.

Le Président constate le versement ce jour des sommes suivantes :

- Monsieur Christian CANARD a versé la somme de 173 615,67 €, correspondant à 32,13 % environ du solde des actions à libérer.
- Madame Isabel LUQUE CANARD a versé la somme de 30 638,06 €, correspondant à 32,13 % environ du solde des actions à libérer.

Monsieur Christian CANARD et Madame Isabel LUQUE CANARD ont libéré leur souscription par des versements en espèces, suivant arrêté de comptes de ce jour certifié par le Commissaire aux Comptes.

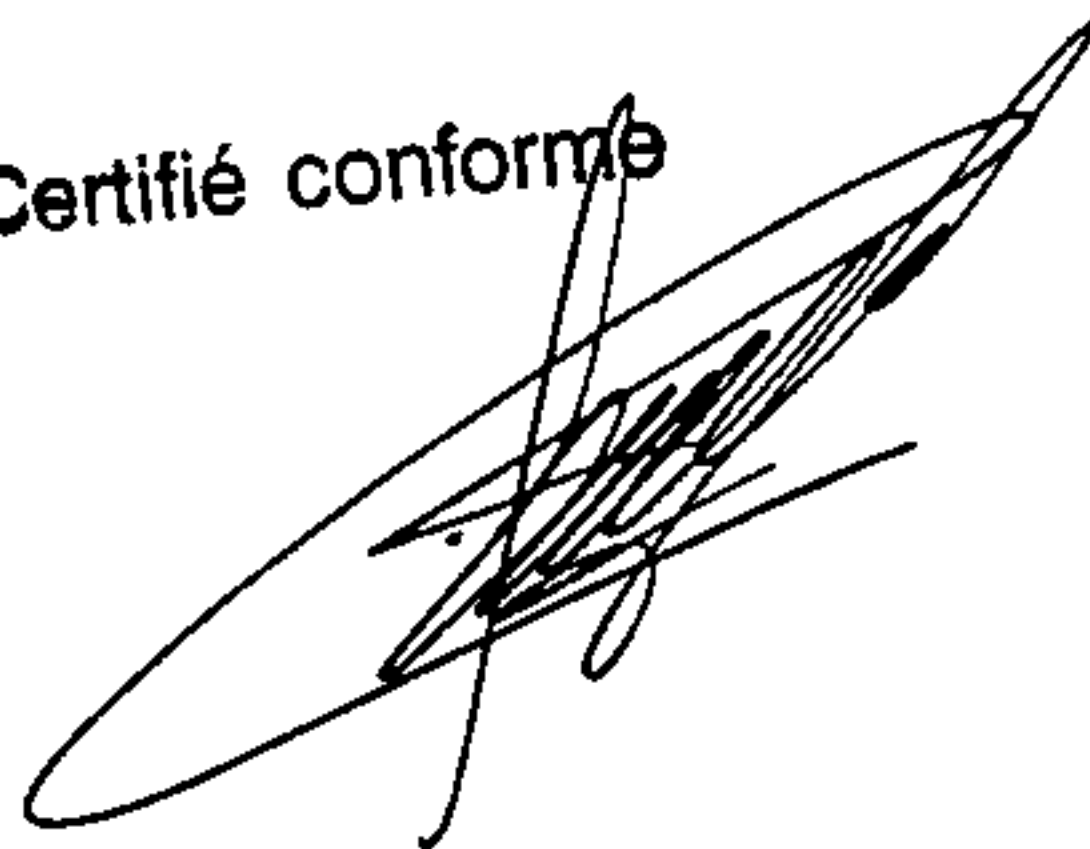
Le Président précise que le solde à libérer par chacun des souscripteurs est donc le suivant :

- Le solde de la souscription de Monsieur Christian CANARD ressort à la somme de 366 698,10 €.
- Le solde de la souscription de Madame Isabel LUQUE CANARD ressort à la somme de 64 711,48 €.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Certifié conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the 'Certifié conforme' text.

SAS AIC FINANCES

Société par Actions Simplifiée au capital de 1400000 Euros

Siège social : 44, Rue JEAN JAURES
02100 SAINT QUENTIN

R.C.S : 388 405 425 SAINT QUENTIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'EXACTITUDE DE L'ARRETE DES COMPTES (Art. 166 du décret du 23 mars 1967) LIBERATION D'ACTIONS PAR COMPENSATION DE CREANCES

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société AIC FINANCES et en application de l'article 166 du décret du 23 mars 1967, nous avons procédé au contrôle de l'arrêté de compte établi au 20 Octobre 2007, tel qu'il est joint au présent rapport. Cet arrêté de compte a été établi par le Président. Il nous appartient sur la base de nos travaux d'en certifier l'exactitude.

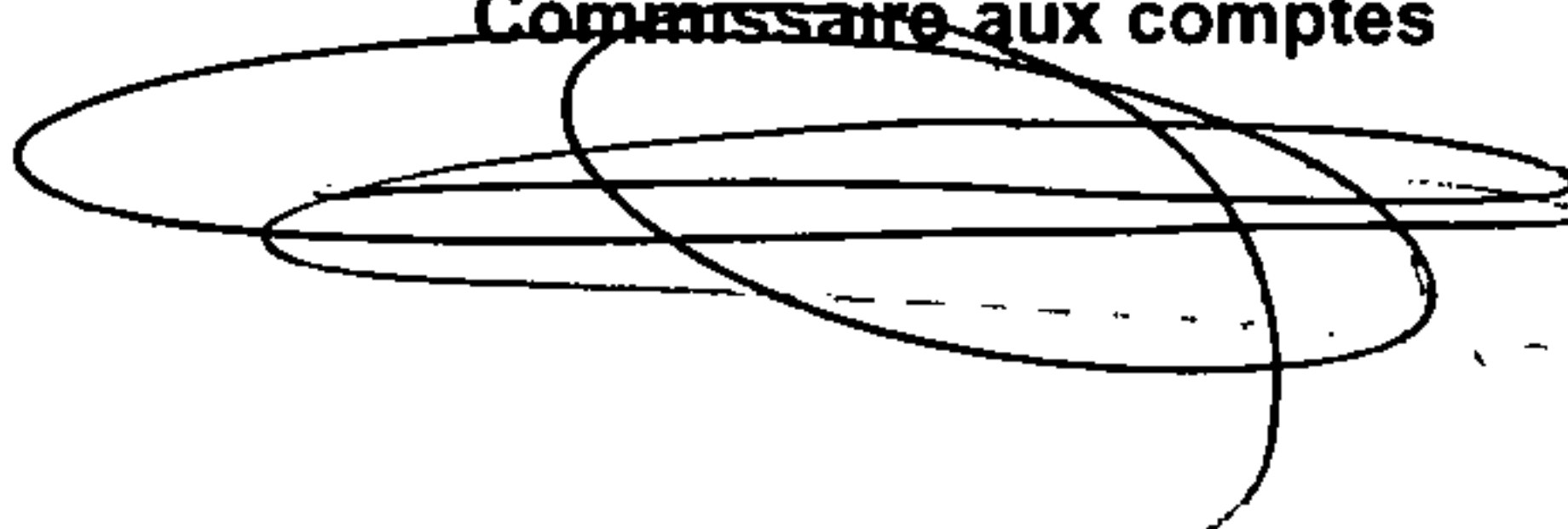
Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les créances concernées sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Nous certifions l'exactitude de l'arrêté de compte s'élevant au total à 204253,73 Euros.

Fait à Saint Germain en Laye, le 20 Octobre 2007

Pour la société ADECAC 78

Thierry BOULLENGER
Commissaire aux comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name and title.

A.I.C. FINANCES
Actions. Investissements. Conseils. Finances.
Société par actions simplifiée au capital de 1 400 000 euros
Siège social : 44 rue Jean-Jaurès
02100 SAINT-QUENTIN
388 405 425 RCS SAINT QUENTIN

LIBERATION D'UNE PARTIE DU CAPITAL SOCIAL

DU 20 OCTOBRE 2007

Il est libéré ce jour en numéraire par prélèvement sur les comptes courants suivants :

ARRETE DE COMPTE COURANT

- Monsieur Christian CANARD a versé la somme de 173 615,67 €, correspondant à 32,13 % environ du solde des actions à libérer.
- Madame Isabel LUQUE CANARD a versé la somme de 30 638,06 €, correspondant à 32,13 % environ du solde des actions à libérer.

NOMS, PRENOMS DOMICILE DES SOUSCRIPTEURS	NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES	MONTANT DE LA SOUSCRIPTION	LIBERATION PAR COMPENSATION
Monsieur Christian CANARD 79 avenue Franklin Roosevelt 77210 AVON-FONTAINEBLEAU	4 725 634	173 615,67 €	173 615,67 €
Madame Isabel LUQUE CANARD 79 avenue Franklin Roosevelt 77210 AVON-FONTAINEBLEAU	833 936	30 638,06 €	30 638,06 €

Le présent état est certifié sincère et véritable par le Président de la SAS "A.I.C. FINANCES - Actions. Investissements. Conseils. Finances.", certifié par le Commissaire aux Comptes, attestant qu'à la date de ce jour, le compte courant détenu dans la société par Monsieur et Madame CANARD présentent un solde créditeur suffisant.

Le Président

Fait à AVON
Le 20 Octobre 2007

